

dans le monde entier, et qui, en même temps sera français et anglais. Est-ce que, dans les circonstances, on se rend compte de ce qui se passe aujourd'hui? Est-ce qu'on se rend compte des plaintes du Québec au sujet du traitement que les Canadiens français reçoivent? Il me semble que, à l'heure actuelle, ce n'est pas le temps de demander de remettre à six mois une chose qui aurait dû être faite depuis quatre ans.

Nombreux sont ceux de ma province qui regarderont ce geste comme étant un geste anti-canadien-français, alors que je suis convaincu que le sénateur qui l'a proposé n'a pas eu cette intention. Qui est en arrière de cette démarche, de cette demande, de cette motion? Je ne le sais pas. Elle est extrêmement pénible, à l'heure actuelle. On apporte la raison que «Air-Canada», traduit en français ou en anglais voudra dire «de l'air qui vient du Canada». Est-ce que, quand on parle d'Air-France, on parle d'un courant d'air qui vient de la France? Et, «Air-India»—d'un courant d'air qui vient de l'Inde?

Le mot «trans», de «Trans-Canada», peut s'appliquer en français, comme en anglais, à une traversée qui peut s'effectuer en-dehors du Canada—très bien. Quand on dit «Trans-Canada» c'est à travers le Canada, et non pas en Europe ou dans les pays de l'Ouest.

Je suis vraiment peiné que l'on ait proposé cette motion qui sera sûrement mal interprétée dans le Québec. J'espère que les membres du Sénat n'hésiteront pas à adopter une mesure qui n'aura aucun autre effet que celui de contenter ceux qui insistent pour que le Canada soit un pays bilingue; aussi, que soit bilingue le nom de la compagnie qui effectue un tel service dans le Canada et ailleurs dans le monde, surtout quand ce service est donné par le gouvernement.

J'espère que ce projet de loi sera adopté avec une immense majorité.

L'honorable Jacques Flynn: Honorables sénateurs, je veux aussi indiquer mon opposition à la motion de l'honorable sénateur Phillips. Le seul de ses arguments que je veux retenir, à l'appui de sa motion—parce qu'il n'a pas paru attacher beaucoup d'importance aux autres, dont celui du coût qu'entraînerait le changement de nom, coût qui serait le même si on adoptait, plus tard, un autre nom, comme il le suggère—le seul argument sérieux, dis-je, est celui que le nom «Air-Canada» ne serait pas acceptable en anglais. Pourtant cela ne me semble pas être l'opinion de l'honorable sénateur Hayden et de plusieurs autres sénateurs à qui j'ai eu l'occasion de soumettre la question. Tous m'ont dit qu'en anglais, ce nom était acceptable.

Quoi qu'il en soit, s'il y a un problème de sémantique, je crois que la solution ne viendrait sûrement pas d'une motion de remettre l'étude à six mois,—c'est-à-dire, de tuer le projet de loi qui est devant la Chambre.

L'endroit tout désigné pour discuter cet aspect du projet de loi est certainement le comité.

Il me semble que, si l'honorable sénateur Phillips admet que c'est bien là son seul argument, à savoir si «Air-Canada» est acceptable en anglais, il reconnaîtra que l'endroit pour en discuter, c'est au comité. Donc, s'il est d'accord avec moi, je lui suggère, dans les circonstances, qu'il pourrait fort bien retirer sa motion. Autrement, il est évident que sa motion sera mal interprétée. Je suis d'accord avec le sénateur Bouffard pour dire que les circonstances sont mal choisies pour ajouter, même sans le vouloir, aux difficultés qui peuvent exister, à l'heure actuelle, entre les Canadiens de langue française et ceux de langue anglaise.

De toute façon, si le sénateur Phillips maintient sa motion, j'espère que le Sénat n'hésitera pas à la rejeter.

Cependant, en toute sincérité, connaissant le sénateur Phillips, je suis certain que sa seule objection tient à une question de sémantique que l'on pourra discuter en comité. Je lui suggère de nouveau qu'il a une bonne raison de retirer sa motion, puisqu'il pourra en discuter en comité.

(Traduction)

L'honorable M. Grattan O'Leary: Honorables sénateurs, je désire me joindre au sénateur Flynn pour demander à mon collègue (l'honorable sénateur Phillips) qu'il retire son amendement, pour la bonne raison que ce bill est, à mon avis, la seule chose sensée qui nous soit parvenue de l'autre endroit depuis le mois d'avril dernier.

Pourquoi donner à une compagnie de transport aérien un nom qui ne dit pas ce qu'elle est? Mon honorable ami, le sénateur Phillips, affirme que l'expression «Trans-Canada» en dit plus long que ce que les gens de langue anglaise croient habituellement, que certaines gens croient que «Trans-Canada» signifie une ligne aérienne allant d'une extrémité à l'autre du Canada. Je suis persuadé que la compagnie Air-Canada franchit de nos jours de plus grandes distances en dehors du Canada, dans les Antilles et au-dessus de l'Atlantique, qu'elle n'en franchit à l'intérieur du pays.

J'ai une autre raison pour parler ainsi. Dans le choix du nom de nos sociétés de la Couronne nous sommes d'une grande richesse verbale. Nous les affublons de noms, de lettres, etc., et la plupart du temps il est très difficile de savoir ce que tout cela veut dire.